



RÈGLEMENT OFFICIEL

CONCOURS INTITULÉ « Grand Concours Super C » (« Le concours »)

DATE Du 1^{er} au 31 janvier 2019

1. ORGANISATEUR. Le Concours est tenu par Metro Richelieu inc.
(individuellement et collectivement l' « **Organisateur** » ou l' « **Organisateur du Concours** »).

2. DURÉE. Le Concours se déroule au cours de la période suivante (« **Durée du Concours** »)

Début du Concours:

Date : _____01/01/2019_____

Heure : _____8h00_____

Fin du Concours

Date: _____31/01/2019_____

Heure : _____23h59_____

3. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse aux résidents de la province de Québec.

ayant atteint l'âge légal de la majorité à la date de l'inscription.

Sont exclus: les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, agents et représentants de l'Organisateur du Concours, de *Facebook* si le Concours se déroule sur *Facebook*, de tout Magasin participant, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté).

4. PARTICIPATION / AUCUN ACHAT REQUIS

Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner. Un achat n'accroît pas les chances de gagner.

Limite. Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés:

Une (1) inscription par adresse courriel lorsqu'un participant en possède plus d'une

5. PRIX

Les prix disponibles à être gagnés et leur valeur approximative de vente au détail sont les suivants:

Description (avec inclusions et conditions particulières)	Nombre de prix	Valeur approximative par prix
1 CRÉDIT VOYAGE	1	4000\$

Chances de gagner et nombre de prix.

Description de chaque prix	Chances de gagner par prix
1 CRÉDIT VOYAGE DE 4000\$	Dépendent du nombre d'inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours.

Seule garantie du fabricant. Aucune autre garantie que celle du fabricant ou du fournisseur du prix ne sera applicable. L'Organisateur n'a aucune responsabilité à l'égard du prix une fois remis.

Voyage. Dans le cas où un voyage fait partie des prix indiqués au tableau ci-dessus, les conditions suivantes s'appliquent :

- L'hébergement est en occupation double, catégorie standard.
- Le transport inclus dans le prix est en classe économique.
- Tous frais et dépenses autres que ceux mentionnés comme étant inclus dans le prix ne sont pas compris et seront à la charge du gagnant et de son(s) invité(s) notamment, mais sans limitation, les frais de transport entre la résidence du gagnant et le lieu de départ à l'aller comme au retour, les repas, breuvages et consommations qui ne sont pas expressément inclus, les assurances personnelles incluant l'assurance-voyage, les taxes et frais de service, les pourboires, les frais d'interurbain, téléphonie, internet, de location de films, les boissons alcoolisées, les séjours au spa et traitements esthétiques, de santé et de beauté, les hausses de catégorie d'hébergement, de services ou de repas, les dépenses de nature personnelle, les coûts de vaccins et les frais d'obtention de documents de voyage, passeports et cartes de crédit.
- L'Organisateur n'est pas responsable de subvenir aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite ni de leur offrir des services particuliers, comme des installations accessibles et fauteuils roulants; toutefois, l'Organisateur valorise l'accommodement des besoins de ces personnes et, s'il en est avisé dans un délai raisonnable, il tentera de les accommoder de son mieux.
- Il est de la responsabilité du gagnant et de son (ses) invité(s) de souscrire une assurance-voyage appropriée, à leurs frais; l'Organisateur ne sera tenu responsable d'aucuns frais médicaux.
- La valeur au détail du voyage peut varier selon la date et le lieu de départ. Le gagnant n'aura pas droit à la différence entre la valeur au détail et le coût réel du voyage.
- Le prix ne permet pas l'attribution de points en vertu d'un programme fidélité.
- Le gagnant et son(s) invité(s) doivent voyager ensemble, sur un même itinéraire.
- Le gagnant et son(s) invité(s) doivent détenir une carte de crédit valide pour couvrir les dépenses courantes.

- Les arrangements liés au voyage doivent être effectués par le gagnant dans les délais prescrits par l'Organisateur et le fournisseur. Le voyage doit être effectué aux dates déterminées par l'Organisateur et le fournisseur. Les dates du voyage sont sujettes à disponibilité au moment de la réservation. Certaines périodes peuvent être exclues tel que, sans limitation, la période des fêtes, du nouvel an, de la relâche scolaire, de Pâques et toute période de fort achalandage. Aucune modification ne sera acceptée une fois les arrangements effectués, ni quant aux noms des voyageurs, ni quant aux dates du voyage, ni quant à quelque autre aspect du voyage.
- Le gagnant et son(ses) invité(s) doivent être en mesure de voyager au lieu de destination, notamment posséder un passeport valide, ne pas souffrir de restriction physique ou médicale ni d'empêchement de nature judiciaire ou d'autre nature l'(les) empêchant de voyager et doivent satisfaire à toutes les exigences du lieu de destination, notamment au niveau de l'âge légal.
- Le prix est non échangeable, non monnayable, non transférable et sujet aux conditions du fournisseur.
- Si une portion du prix n'est pas utilisée, aucune compensation ne sera accordée.
- Si le gagnant ou son(ses) invité(s) ne sont pas disponibles pour effectuer le voyage au moment opportun et selon les modalités prévues aux présentes, aucune compensation ne sera accordée.
- L'Organisateur ne sera pas responsable si des conditions météorologiques, des annulations d'événements, conflits de travail ou d'autres facteurs indépendants de la volonté de l'Organisateur, de façon raisonnable, empêchent qu'un prix soit complètement attribué ou en empêche la jouissance. En pareil cas, le gagnant n'aura droit à un prix de remplacement ni à un équivalent en espèces.
- L'Organisateur ne sera pas responsable de réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessure ou décès.
- Le gagnant et chaque invité doit avoir signé le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.

6. TIRAGE

Date du tirage: 04 FÉVRIER 2019

Heure du tirage : 10H00

Le tirage a lieu aux bureaux de l'Organisateur, au 7151 Rue Jean-Talon E, Anjou QC H1M 3N8.

Détails du tirage: Sélection au hasard du nombre d'inscriptions admissibles parmi l'ensemble des inscriptions valides enregistrées pendant la durée du concours.

7. RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit:

- a) être joint par téléphone ou courriel, à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours, dans les dix (10) jours suivant le tirage. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur pendant cette période sera disqualifié, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant et la sélection d'un nouveau participant;
- b) signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à l'Organisateur dans les 15 jours suivant la date de sa réception;

- c) avoir répondu correctement et sans aucune aide quelle qu'elle soit, notamment mécanique, à la question d'habileté mathématique;
- d) sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie;
- e) réclamer son prix dans un délai maximal de 30 jours suivant la fin du Concours, à 17h00, aux bureaux de l'Organisateur, 7151 Rue Jean-Talon E, Anjou QC H1M 3N8.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours pourra, à sa discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les inscriptions admissibles restantes jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les soixante (60) jours suivant le tirage original, le prix sera annulé.

Dans un délai de deux (2) à quatre (4) semaines suivant la réception du Formulaire de déclaration dûment rempli et signé, l'Organisateur du Concours communiquera avec les gagnants afin de les informer des modalités de prise de possession de leur prix.

Refus d'accepter un prix. Le refus d'un participant sélectionné d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère l'Organisateur du Concours de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

Attribution des prix. Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant n'ait été confirmé. Aucun prix n'est transférable. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix (ou une partie du prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire du prix (ou une partie du prix) indiquée au présent règlement.

Frais de réclamation de prix. Tous les coûts ou dépenses encourus par les gagnants relativement à la réclamation ou à l'utilisation d'un prix sont la responsabilité des gagnants.

Prix limités. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

Disqualification. Tous documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter et Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité, sont sujets à vérification par l'Organisateur du Concours. L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion, d'annuler une participation au Concours lorsque le participant a procédé à un achat comme mode de participation au Concours et que ce participant a ensuite retourné le ou les bien(s) acheté(s). Ce même participant aura alors l'occasion de participer au Concours via un mode de participation sans achat, si les délais prévus au présent Règlement de concours le permettent. Les participations comportant des erreurs ne seront pas admissibles ainsi que celles qui ont été incomplètes, illisibles, mutilées, frauduleuses, détériorées ou comportant une erreur d'impression ou qui ont été trafiquées, modifiées, falsifiées, reproduites ou obtenues illégalement. Les participants qui ne se seront pas conformés au présent règlement sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tout concours ou promotion que l'Organisateur tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, tout participant coupable ou soupçonné : (i) d'avoir trafiqué des bulletins de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, ou (ii) d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, ou (iii) d'avoir enfreint le présent règlement, ou (iv) d'avoir utilisé un moyen contraire au

présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants, ou (v) d'avoir obtenu des inscriptions au-delà de la limite permise, ou (vi) d'avoir utilisé plusieurs noms, identités, adresses électroniques et/ou tout système ou programme automatisé pour s'inscrire ou participer au concours, ou (vii) d'avoir perturbé le déroulement du Concours de quelque autre manière, ou (viii) d'avoir ou agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. LE PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET, UN ÉQUIPEMENT, UNE APPLICATION OU UNE TECHNOLOGIE EMPLOYÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE À L'EXPLOITATION LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE ET UN DÉLIT CIVIL ET L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE, EN TEL CAS, LE DROIT DE DÉNONCER CETTE PERSONNE AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES ET D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUE LA LOI LUI PERMET DE RÉCLAMER.

Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité. En participant ou en tentant de participer à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, sa société mère, toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, tout Magasin participant, la *Régie des alcools, des courses et des jeux*, Facebook si le Concours se déroule sur Facebook, les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit respectifs (collectivement les « **Bénéficiaires de l'exonération** ») de tout dommage et de toute responsabilité se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, etc.). Afin d'être déclarés gagnants, les participants choisis seront tenus de signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité aux règlements du Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération.

Limite de responsabilité. Sans restreindre la généralité de l'exonération ci-dessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toute responsabilité relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le règlement officiel, l'annonce du gagnant, l'attribution du prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel au autre communication à l'Organisateur du Concours ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours; (ii) toute inscription en retard, perdues, volées, retardées, non reçues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes; (iii) tout défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tout réseau, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel, que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tout dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.

Fonctionnement du site Internet. L'Organisateur du Concours ne garantit d'aucune façon que le site Internet du Concours ou que la page Facebook « metromonepicier » sur la plateforme Facebook seront accessibles ou fonctionnels sans interruption pendant la durée du Concours ou qu'ils seront exempts de toute erreur.

Annulation, suspension ou modification du Concours. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la *Régie des alcools des courses et des jeux du Québec*, si requise.

Fin de la participation au Concours. Dans l'éventualité où le Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Durée du Concours, le tirage au hasard pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur du Concours, parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin au Concours.

Renseignements personnels. En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par l'Organisateur et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix. En acceptant un prix, tout gagnant autorise l'Organisateur du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Tout participant peut être requis de signer une confirmation à cet effet.

Propriété intellectuelle et droits d'auteur. En soumettant une photographie, pièce musicale, création ou autre type d'œuvre (l' « **Oeuvre** ») dans le cadre de ce Concours, le participant garantit que l'Oeuvre est libre de tous droits de tierces personnes et le participant garantit détenir les droits nécessaires pour soumettre l'œuvre ainsi que, notamment mais sans limitation, pour autoriser l'Organisateur à l'utiliser, la modifier, la transférer, l'adapter, la diffuser, la communiquer ou la distribuer, sur quelque support de diffusion, media ou technologie que ce soit, y compris mais sans limitation, télévision, technologie de l'information, sans fil ou en ligne. Le participant accepte de fournir, sur demande, la preuve des droits qu'il détient sur l'Oeuvre et il indemnise l'Organisateur en cas de réclamation, demande, poursuite, litige découlant de tout type d'utilisation de l'Oeuvre.

Propriété. Tous renseignements et documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter, Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité, renseignements de nature technique, technologique ou opérationnelle et renseignements se rapportant à des dessins, systèmes informatiques, logiciels, logos, marque de commerce et propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de l'Organisateur du Concours. Aucun de ces renseignements et documents ne sera retourné aux participants.

Identification du participant. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom paraît sur le formulaire d'inscription et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. Si un différend survient relativement à l'identification de l'auteur d'un formulaire d'inscription, ce dernier sera considéré avoir été envoyé par le titulaire de compte autorisé associé à l'adresse de courrier électronique fournie au moment de la participation. On entend par « titulaire de compte autorisé » la personne physique à qui est attribuée une adresse de courrier électronique par un fournisseur d'accès internet ou de services en ligne, ou une autre entreprise attribuant les adresses de courrier électronique pour le domaine associé à l'adresse de courrier électronique soumise.

Décision de l'Organisateur du Concours. Toute décision de l'Organisateur du Concours ou de ses représentants relative au présent Concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* en relation avec toute question relevant de sa compétence.

Différend / résidents du Québec. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la *Régie* uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Régie des alcools, des courses et des jeux. La *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* n'est liée d'aucune façon par le Concours et ne peut être tenue responsable de quelque façon que ce soit de toute question relative au Concours.

Facebook. Si le Concours est hébergé sur la plateforme *Facebook*, toute personne qui y participe confirme qu'elle dégage *Facebook* de toute responsabilité et de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui pourrait découler de sa participation au Concours et reconnaît que le Concours n'est aucunement commandité, approuvé ou administré par *Facebook*, ni associé à *Facebook*. Les renseignements fournis par les participants sont fournis à l'Organisateur du Concours et non à *Facebook*.

Règlement du concours en français et en anglais. Dans l'éventualité d'un conflit entre les termes du règlement du Concours en français et les termes du règlement du Concours en anglais, les termes du règlement du Concours en français prévaudront.

Divers. En participant au Concours, les participants acceptent d'être liés au présent règlement du Concours et aux décisions de l'Organisateur, lesquelles décisions sont finales et sans appel à tous égards, y compris, sans s'y limiter, les décisions concernant l'admissibilité ou la disqualification des bulletins de participation ainsi que l'attribution d'un prix. Le Concours est assujéti à tous les lois et règlements applicables. Seuls les participants choisis seront contactés. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré illégal ou inexécutable par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes demeureront applicables.

Règlements. Les règlements du Concours sont disponibles à www.superc.ca.

ANNEXES

CHOIX DE CLAUSES

POUR L'ARTICLE 4

« PARTICIPATION / AUCUN ACHAT REQUIS »

[SI APPLICABLE – ADAPTER SI NÉCESSAIRE]
Concours achat en magasin
Membres metro& moi seulement

Le Concours se déroule dans _____ magasins participants dans la province de Québec (les « **Magasins participants** »).

Membre metro&moi - Pour participer, vous devez être membre du programme metro&moi. Si vous n'êtes pas membre, rendez vous à l'adresse « _____ », sur le site metro.ca, ou dans un magasin Metro et inscrivez-vous. Pour ce faire, remplissez le formulaire d'inscription en fournissant vos nom, prénom, adresse complète, numéros de téléphone, date de naissance et adresse courriel. Si vous vous inscrivez via le site, choisissez un code d'utilisateur et un mot de passe. Si vous êtes déjà membre metro&moi, assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis pour votre inscription au programme sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce Concours.

Participation - Effectuez un achat dans l'un des Magasins participants en présentant votre carte metro&moi lors de votre achat.

L'achat doit être d'un minimum de _____ \$ avant taxes, excluant les achats de produits du tabac, de boissons alcoolisées, de titres de transport, de billets de loterie et de cartes-cadeau.

Vous obtiendrez une participation au Concours.

Si vous êtes membre mais n'avez pas votre carte metro&moi avec vous, présentez-vous au comptoir de service afin de faire estampiller votre reçu de caisse avant de quitter le magasin. Présentez-vous ensuite au comptoir de service du même magasin avec votre reçu de caisse et votre carte metro&moi pour demander un ajustement de votre solde de points et obtenir une participation. Seuls les reçus de caisse ainsi estampillés seront acceptés.

Participation sans achat. Pour recevoir un bulletin de participation sans achat, rédigez lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimez le programme metro&moi, accompagnée de votre nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone et adresse courriel. Présentez-la, pendant la Durée du Concours, au comptoir de service dans l'un des Magasins participants avec votre carte metro&moi. Votre lettre sera validée par un représentant du Magasin participant et un bulletin de participation vous sera remis. Vous pouvez également la poster, dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Service aux consommateurs, 7151, rue Jean-Talon Est, 3^e étage, Montréal (Québec), H1M 3N8, afin qu'elle soit reçue au moins dix (10) jours avant la fin du Concours. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur et un bulletin de participation vous sera posté.

[SI APPLICABLE – ADAPTER SI NÉCESSAIRE]
Concours carte à gratter en magasin
Membres metro&moi seulement

Le Concours se déroule dans _____ magasins participants dans la province de Québec (les « **Magasins participants** »).

Au total, approximativement _____ cartes à gratter ont été imprimées pour distribution pendant la Durée du Concours à travers les Magasins participants. Le nombre de cartes à gratter gagnantes est:

Description de chaque prix	Nombre de cartes à gratter gagnantes
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Membre metro&moi - Pour participer, vous devez être membre du programme metro&moi. Si vous n'êtes pas membre, rendez vous à l'adresse « _____ », sur le site metro.ca, ou dans un magasin Metro et inscrivez-vous. Pour ce faire, remplissez le formulaire d'inscription en fournissant vos nom, prénom, adresse complète, numéros de téléphone, date de naissance et adresse courriel. Si vous vous inscrivez via le site, choisissez un code d'utilisateur et un mot de passe. Si vous êtes déjà membre metro&moi, assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis pour votre inscription au programme sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce Concours.

Participation - Effectuez un achat dans l'un des Magasins participants en présentant votre carte metro&moi lors de votre achat.

L'achat doit être d'un minimum de _____ \$ avant taxes, excluant les achats de produits du tabac, de boissons alcoolisées, de titres de transport, de billets de loterie et de cartes-cadeau.

Vous obtiendrez une carte à gratter.

Si vous n'avez pas votre carte metro&moi avec vous, présentez-vous au comptoir de service afin de faire estampiller votre reçu de caisse avant de quitter le magasin. Présentez-vous ensuite au comptoir de service du même magasin avec votre reçu de caisse et votre carte metro&moi pour demander un ajustement de votre solde de points et obtenir une carte à gratter. Seuls les reçus de caisse ainsi estampillés seront acceptés.

Afin de découvrir si votre carte à gratter vous rend admissible à gagner l'un des prix instantanés, grattez la case à l'aide de votre ongle ou d'une pièce de monnaie en prenant soin de ne pas abîmer la surface sous le latex.

Si votre carte révèle un des prix instantanés, vous êtes admissible à gagner ce dernier, sous réserve des conditions prévues dans ce règlement.

La carte à gratter dont la surface a été égratignée est nulle et ne donnera pas droit à un prix.

La carte à gratter ne peut être jumelée à aucune autre offre ou promotion ni aux points m bonus.

La carte à gratter n'est valide que pour une seule transaction et ne peut être utilisée pour une transaction future. La carte à gratter demeure la propriété de l'Organisateur et doit être remise au moment de la transaction.

Participation sans achat. Pour recevoir une carte à gratter sans achat, rédigez lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimez le programme metro&moi, accompagnée de votre nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone et adresse courriel. Présentez-la, pendant la Durée du Concours, au comptoir de service dans l'un des Magasins participants avec votre carte metro&moi. Votre lettre sera validée par un représentant du Magasin participant et une carte à gratter vous sera remis. Vous pouvez également la poster, dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Service aux consommateurs, 7151, rue Jean-Talon

Est, 3^e étage, Montréal (Québec), H1M 3N8, afin qu'elle soit reçue au moins dix (10) jours avant la fin du Concours. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur et une carte à gratter vous sera postée.

[SI APPLICABLE – ADAPTER SI NÉCESSAIRE]
Concours boîte de tirage en magasin
Membres metro&moi seulement

Le Concours se déroule dans _____ magasins participants dans la province de Québec (les « **Magasins participants** »).

Au total, approximativement _____ bulletins de participation ont été imprimés pour distribution pendant la Durée du Concours à travers les Magasins participants. Le nombre de bulletins de participation gagnants est :

Description de chaque prix	Nombre de cartes à gratter gagnantes
----------------------------	--------------------------------------

_____	_____
_____	_____
_____	_____

Membre metro&moi - Pour participer, vous devez être membre du programme metro&moi. Si vous n'êtes pas membre, rendez vous à l'adresse « _____ », sur le site metro.ca, ou dans un magasin Metro et inscrivez-vous. Pour ce faire, remplissez le formulaire d'inscription en fournissant vos nom, prénom, adresse complète, numéros de téléphone, date de naissance et adresse courriel. Si vous vous inscrivez via le site, choisissez un code d'utilisateur et un mot de passe. Si vous êtes déjà membre metro&moi, assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis pour votre inscription au programme sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce Concours.

Participation - Effectuez un achat dans l'un des Magasins participants en présentant votre carte metro&moi lors de votre achat.

L'achat doit être d'un minimum de _____ \$ avant taxes, excluant les achats de produits du tabac, de boissons alcoolisées, de titres de transport, de billets de loterie et de cartes-cadeau.

Un bulletin de participation vous sera remis.

Remplissez le bulletin de participation officiel à la main, en y inscrivant votre nom, adresse complète incluant la ville et le code postal, numéro de téléphone, adresse courriel et année de naissance.

Tous les champs de données du bulletin de participation doivent être remplis, sauf s'il est indiqué que l'information est facultative.

Répondez correctement à la question mathématique.

Déposez le bulletin de participation dans la boîte de tirage du Magasin participant.

Seuls les bulletins de participation originaux remplis à la main seront admissibles; aucune photocopie ni autre reproduction des bulletins de participation ne seront acceptées.

Si vous n'avez pas votre carte metro&moi avec vous, présentez-vous au comptoir de service afin de faire estampiller votre reçu de caisse avant de quitter le magasin. Présentez-vous ensuite au comptoir de service du même magasin avec votre reçu de caisse et votre carte metro&moi pour demander un ajustement de votre solde de points et obtenir une carte à gratter. Seuls les reçus de caisse ainsi estampillés seront acceptés.

Participation sans achat. Pour recevoir un bulletin de participation sans achat, rédigez lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimez le programme metro&moi, accompagnée de votre nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone et adresse courriel. Présentez-la, pendant la Durée du Concours, au comptoir de service dans l'un des Magasins participants avec votre carte metro&moi. Votre lettre sera validée par un représentant du Magasin participant et un bulletin de participation vous sera remis. Vous pouvez également la poster, dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Service aux consommateurs,

7151, rue Jean-Talon Est, 3^e étage, Montréal (Québec), H1M 3N8, afin qu'elle soit reçue au moins dix (10) jours avant la fin du Concours. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur et un bulletin de participation vous sera posté.

[SI APPLICABLE – ADAPTER SI NÉCESSAIRE]
Concours achat en magasin
Membres et non membres metro& moi

Le Concours se déroule dans _____ magasins participants dans la province de Québec (les « **Magasins participants** »).

Participation - Effectuez un achat dans l'un des Magasins participants.

L'achat doit être d'un minimum de _____ \$ avant taxes, excluant les achats de produits du tabac, de boissons alcoolisées, de titres de transport, de billets de loterie et de cartes-cadeau.

Vous obtiendrez automatiquement une participation au Concours.

Assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis pour votre inscription au programme metro&moi, le cas échéant, sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce Concours.

Participation sans achat. Pour recevoir un bulletin de participation sans achat, rédigez lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimez metro, accompagnée de votre nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone et adresse courriel. Présentez-la, pendant la Durée du Concours, au comptoir de service dans l'un des Magasins participants. Votre lettre sera validée par un représentant du Magasin participant et un bulletin de participation vous sera remis. Vous pouvez également la poster, dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Service aux consommateurs, 7151, rue Jean-Talon Est, 3^e étage, Montréal (Québec), H1M 3N8, afin qu'elle soit reçue au moins dix (10) jours avant la fin du Concours. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur et un bulletin de participation vous sera posté.

[SI APPLICABLE – ADAPTER SI NÉCESSAIRE]
Concours carte à gratter en magasin
Membres et non membres metro&moi

Le Concours se déroule dans _____ magasins participants dans la province de Québec (les « **Magasins participants** »).

Au total, approximativement _____ cartes à gratter ont été imprimées pour distribution pendant la Durée du Concours à travers les Magasins participants. Le nombre de cartes à gratter gagnantes est :

Description de chaque prix	Nombre de cartes à gratter gagnantes
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Participation - Effectuez un achat dans l'un des Magasins participants.

L'achat doit être d'un minimum de ____ \$ avant taxes, excluant les achats de produits du tabac, de boissons alcoolisées, de titres de transport, de billets de loterie et de cartes-cadeau.

Vous obtiendrez automatiquement une carte à gratter.

Afin de découvrir si votre carte à gratter vous rend admissible à gagner l'un des prix instantanés, grattez la case à l'aide de votre ongle ou d'une pièce de monnaie en prenant soin de ne pas abîmer la surface sous le latex.

Si votre carte révèle un des prix instantanés, vous êtes admissible à gagner ce dernier, sous réserve des conditions prévues dans ce règlement.

La carte à gratter dont la surface a été égratignée est nulle et ne donnera pas droit à un prix.

La carte à gratter ne peut être jumelée à aucune autre offre ou promotion ni aux points m bonus.

La carte à gratter n'est valide que pour une seule transaction et ne peut être utilisée pour une transaction future. La carte à gratter demeure la propriété de l'Organisateur et doit être remise au moment de la transaction.

Assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis pour votre inscription au programme metro&moi, le cas échéant, sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce Concours.

Participation sans achat. Pour recevoir une carte à gratter sans achat, rédigez lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimez metro, accompagnée de votre nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone et adresse courriel. Présentez-la, pendant la Durée du Concours, au comptoir de service dans l'un des Magasins participants. Votre lettre sera validée par un représentant du Magasin participant et une carte à gratter vous sera remis. Vous pouvez également la poster, dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Service aux consommateurs, 7151, rue Jean-Talon Est, 3^e étage, Montréal (Québec), H1M 3N8, afin qu'elle soit reçue au moins dix (10) jours avant la fin du Concours. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur et une carte à gratter vous sera posté.

[SI APPLICABLE – ADAPTER SI NÉCESSAIRE]
Concours boîte de tirage en magasin
Membres et non membres metro&moi

Le Concours se déroule dans _____ magasins participants dans la province de Québec (les « **Magasins participants** »).

Au total, approximativement _____ bulletins de participation ont été imprimés pour distribution pendant la Durée du Concours à travers les Magasins participants. Le nombre de bulletins de participation gagnants est :

Description de chaque prix	Nombre de cartes à gratter gagnantes
----------------------------	--------------------------------------

_____	_____
_____	_____
_____	_____

Participation - Effectuez un achat dans l'un des Magasins participants.

Un bulletin de participation vous sera remis.

L'achat doit être d'un minimum de _____ \$ avant taxes, excluant les achats de produits du tabac, de boissons alcoolisées, de titres de transport, de billets de loterie et de cartes-cadeau.

Remplissez le bulletin de participation officiel à la main, en y inscrivant votre nom, adresse complète incluant la ville et le code postal, numéro de téléphone, adresse courriel et année de naissance.

Assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis pour votre inscription au programme metro&moi, le cas échéant, sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce Concours.

Tous les champs de données du bulletin de participation doivent être remplis, sauf s'il est indiqué que l'information est facultative.

Répondez correctement à la question mathématique.

Déposez le bulletin de participation dans la boîte de tirage du Magasin participant.

Seuls les bulletins de participation originaux remplis à la main seront admissibles; aucune photocopie ni autre reproduction des bulletins de participation ne seront acceptées.

Participation sans achat. Pour recevoir un bulletin de participation sans achat, rédigez lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimez metro, accompagnée de votre nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone et adresse courriel. Présentez-la, pendant la Durée du Concours, au comptoir de service dans l'un des Magasins participants. Votre lettre sera validée par un représentant du Magasin participant et un bulletin de participation vous sera remis. Vous pouvez également la poster, dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Service aux consommateurs, 7151, rue Jean-Talon Est, 3^e étage, Montréal (Québec), H1M 3N8, afin qu'elle soit reçue au moins dix (10) jours avant la fin du Concours. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur et un bulletin de participation vous sera posté.

[SI APPLICABLE – ADAPTER SI NÉCESSAIRE]
Concours Facebook, membres metro&moi seulement

Membre metro&moi - Pour participer, vous devez être membre du programme metro&moi. Si vous n'êtes pas membre, rendez vous à l'adresse « », sur le site metro.ca, ou dans un magasin Metro et inscrivez-vous. Pour ce faire, remplissez le formulaire d'inscription en fournissant vos nom, prénom, adresse complète, numéros de téléphone, date de naissance et adresse courriel. Si vous vous inscrivez via le site, choisissez un code d'utilisateur et un mot de passe. Si vous êtes déjà membre metro&moi, assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis pour votre inscription au programme sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce Concours.

Participation - Rendez-vous à l'adresse « », dans l'onglet « », sur la page de Metro sur la plateforme *Facebook*.

Devenez fan de la page en cliquant sur le bouton « j'aime » pour accéder aux offres exclusives.

Cliquez sur le bouton « Participez » pour accéder au formulaire d'inscription électronique.

Remplissez le formulaire d'inscription en complétant tous les champs, notamment votre numéro de membre metro&moi, votre nom, adresse complète, ville, code postal, numéro de téléphone, adresse courriel et toute autre information demandée.

Déclarez que vous avez lu et accepté toutes les conditions du règlement en cochant la case à cet effet.

Tous les champs de saisie de données du formulaire d'inscription doivent être remplis, sauf s'il est indiqué que l'information est facultative.

Répondez correctement à la question mathématique.

Cliquez sur « Envoyer ».

Pour valider votre participation au concours, vous trouverez une image sur le formulaire d'inscription et serez appelé à saisir tous les caractères dans cette image.

Vous recevrez instantanément un message de confirmation de votre participation.

[SI APPLICABLE – ADAPTER SI NÉCESSAIRE]
Concours Facebook, membres et non membres metro&moi

Rendez-vous à l'adresse « », dans l'onglet « », sur la page de Metro sur la plateforme *Facebook*.
Devenez fan de la page en cliquant sur le bouton « j'aime » pour accéder aux offres exclusives.
Cliquez sur le bouton « Participez » pour accéder au formulaire d'inscription électronique.
Remplissez le formulaire d'inscription en complétant tous les champs, notamment votre nom, adresse complète, ville, code postal, numéro de téléphone, adresse courriel et toute autre information demandée.
Assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis pour votre inscription au programme metro&moi, le cas échéant, sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce Concours.
Déclarez que vous avez lu et accepté toutes les conditions du règlement en cochant la case à cet effet.
Tous les champs de saisie de données du formulaire d'inscription doivent être remplis, sauf s'il est indiqué que l'information est facultative.
Répondez correctement à la question mathématique.
Cliquez sur « Envoyer ».

Pour valider votre participation au Concours, vous trouverez une image sur le formulaire d'inscription et serez appelé à saisir tous les caractères dans cette image.

Vous recevrez instantanément un message de confirmation de votre participation.

[SI APPLICABLE – ADAPTER SI NÉCESSAIRE]
Concours metro.ca, membres metro&moi seulement

Membre metro&moi - Pour participer, vous devez être membre du programme metro&moi. Si vous n'êtes pas membre, rendez vous à l'adresse « [metro.ca](#) », sur le site metro.ca, ou dans un magasin Metro et inscrivez-vous. Pour ce faire, remplissez le formulaire d'inscription en fournissant vos nom, prénom, adresse complète, numéros de téléphone, date de naissance et adresse courriel. Si vous vous inscrivez via le site, choisissez un code d'utilisateur et un mot de passe. Si vous êtes déjà membre metro&moi, assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis pour votre inscription au programme sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce Concours.

Participation - Rendez vous à l'adresse « [metro.ca](#) », sur le site metro.ca, et suivez les instructions pour participer au concours. Remplissez le formulaire d'inscription en complétant tous les champs, notamment votre numéro de membre metro&moi, votre nom, adresse complète, ville, code postal, numéro de téléphone, adresse courriel et toute autre information demandée.

Déclarez que vous avez lu et accepté toutes les conditions du règlement en cochant la case à cet effet.

Tous les champs de saisie de données du formulaire d'inscription doivent être remplis, sauf s'il est indiqué que l'information est facultative.

Répondez correctement à la question mathématique.

Cliquez sur « Envoyer ».

Pour valider votre participation au Concours, vous trouverez une image sur le formulaire d'inscription et serez appelé à saisir tous les caractères dans cette image.

Vous recevrez instantanément un message de confirmation de votre participation.

[SI APPLICABLE – ADAPTER SI NÉCESSAIRE]
Concours metro.ca, membres et non membres metro&moi

Rendez vous à l'adresse « », sur le site metro.ca, et suivez les instructions pour participer au concours. Remplissez le formulaire d'inscription en complétant tous les champs, notamment votre nom, adresse complète, ville, code postal, numéro de téléphone, adresse courriel et toute autre information demandée.

Assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis pour votre inscription au programme metro&moi, le cas échéant, sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce Concours.

Déclarez que vous avez lu et accepté toutes les conditions du règlement en cochant la case à cet effet.

Tous les champs de saisie de données du formulaire d'inscription doivent être remplis, sauf s'il est indiqué que l'information est facultative.

Répondez correctement à la question mathématique.

Cliquez sur « Envoyer ».

Pour valider votre participation au Concours, vous trouverez une image sur le formulaire d'inscription et serez appelé à saisir tous les caractères dans cette image.

Vous recevrez instantanément un message de confirmation de votre participation.

[SI APPLICABLE – ADAPTER SI NÉCESSAIRE]
Concours SMS

Envoyez par messagerie texte le mot « » au numéro de téléphone « » au moyen d'un appareil sans fil doté de la fonction de messagerie texte. Les frais usuels de messagerie texte s'appliquent. Pour en connaître le détail, veuillez consulter votre forfait d'utilisation auprès de votre fournisseur de services sans fil. Vous recevrez instantanément un message SMS afin de confirmer votre participation.

Assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis pour votre inscription au programme metro&moi, le cas échéant, sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce Concours.